



06 août 1945: Hiroshima
09 août 1945: Nagasaki
Nous jeûnons pour la paix!



Depuis juillet 2017, un traité international interdit la possession d'armes nucléaires

C'est la grande nouveauté décidée à l'ONU le 7 juillet 2017 : un Traité international interdit la possession d'arme nucléaire ! Il interdit aussi la menace de frappe nucléaire.

Nous voulons une véritable sécurité pour l'humanité

Ce traité international va entrer en vigueur dès que 50 États l'auront ratifié. La France a essayé d'empêcher son adoption, les autres États nucléaires et leurs alliés aussi. Grâce à l'action de nombreux pays et des ONG regroupées dans la campagne ICAN (Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires) **l'arme nucléaire est interdite de fabrication, de possession, d'utilisation, de menace...** Les victimes devront être secourues et les dégâts environnementaux réparés. Les pays qui ont des armes nucléaires peuvent adhérer au Traité dès lors qu'ils renoncent à une utilisation de ces armes et s'engagent sur un échéancier d'élimination irréversible.

Un danger considérable pour l'humanité !

Plus de 15 000 bombes nucléaires sont en service dont plus de 2 000 en état d'alerte permanent. Cette **menace d'apocalypse** est dénoncée par plus des 2/3 des pays de la planète. Avec le réchauffement climatique, c'est LA GRANDE MENACE pour ce siècle.

La France possède 300 bombes atomiques et dispose de 4 sous-marins à Brest (l'un d'entre eux est en permanence en mission, prêt à lancer 96 bombes nucléaires, une puissance équivalente à 1 000 bombes d'Hiroshima !) ainsi que des avions Rafale porteurs de missiles nucléaires. Elle modernise ses armes à Valduc à Valduc près de Dijon et étudie de nouvelles bombes grâce au laser Mégajoule près de Bordeaux.

La France, « hors la loi » ?

Un rapport de juin 2017 du Sénat demande l'augmentation des crédits - d'environ 4 milliards à plus de **6 milliards d'euros** - pour le renouvellement complet de l'arsenal nucléaire! Une attitude irresponsable et hors-la-loi!

Le président Macron dit que la sécurité de la France repose sur la dissuasion nucléaire, une affirmation hors-la-loi et complètement fausse. La sécurité de la France repose bien plus sur la construction européenne et l'interdépendance des économies mondialisées que sur la dissuasion nucléaire. La sécurité par la dissuasion nucléaire n'est qu'un mythe entretenu par la propagande d'Etat. En fait, **décider d'une frappe nucléaire reviendrait à signer l'acte de décès de la France!** Aujourd'hui, la France doit reconnaître les dégâts environnementaux au Sahara et en Polynésie et indemniser les victimes. La France doit contribuer à assurer la sécurité de ses citoyens et du monde. La France doit respecter la démocratie internationale...

Exigeons le désarmement nucléaire!

La France doit signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires!

C'est pour cela que nous jeûnons et agissons du 6 au 9 août

Nous jeûnons pendant 4 jours pour montrer notre engagement aux côtés de toutes les victimes de ces armes, les victimes des deux bombardements d'Hiroshima et Nagasaki et celles de plus de 2000 explosions nucléaires « d'essais » dont 210 effectués par la France.

Nous sommes plus de 100 jeûneuses et jeûneurs à Paris, Montpellier, Dijon, Tours, Brest, Cherbourg, Bordeaux, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Togo...

Dans la Hague, le collectif NaH-Hague (Nagasaki - Hiroshima - La Hague) organise le jeûne local afin de faire entendre le combat international pour l'abolition des armes nucléaires et pour la non-violence.

Le sursaut des opinions publiques est indispensable.

Nous les groupes de jeûneurs, demandons à tous d'exprimer avec nous l'urgence à s'engager dans le démantèlement des arsenaux nucléaires.



Vous êtes opposé-e aux armes nucléaires !

Vous êtes d'accord avec la nouvelle dynamique internationale
d'un traité d'interdiction des armes nucléaires !

Vous soutenez des actions non-violentes
pour sensibiliser l'opinion au désarmement nucléaire !

Soutenez « Abolition des armes nucléaires — Maison de Vigilance » !

Pour vous tenir informé-e de l'actualité du désarmement nucléaire :

- lisez "Abolition", la lettre d'information gratuite bimestrielle, envoyée sur simple demande par courriel à : abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr
- consultez régulièrement les sites : www.abolitiondesarmesnucleaires.org et www.icanfrance.org

Abolition des armes nucléaires – Maison de Vigilance
21 ter rue Voltaire 75011 Paris